

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

LA CAUTION : A votre arrivée 2 cautions vous seront demandées

- 300€ en garantie du matériel (si la location est rendue sans dégradations matérielles, la caution sera restituée en totalité. Dans le cas contraire : vol, dégradation, la caution sera dégrevée du montant des dégâts constatés)

- 70€ en garantie du ménage. Si la location est rendue propre, c'est-à-dire dans l'état exact où vous l'avez trouvée, la caution sera restituée en totalité. Dans le cas contraire, la caution sera gardée et débitée.

En JUILLET ET AOUT Chèques restitués uniquement par courrier

-1- RESERVATIONS :

pour les emplacements : arrivée après 14 h – départ avant 12 h ;

pour les locations : arrivée Samedi après 16 h - départ Samedi avant 10 h.

-2- PROPOSITION : si votre demande ne correspond pas aux disponibilités d'autres possibilités de périodes, ou de références pourront être proposées

-3- L'ACCORD : ou contrat de réservation qui vous est adressé, précise :

le prix en vigueur à la date du séjour,

les dates définitives de séjour,

la nature de l'installation,

la référence de l'emplacement ou de la location,

le montant de l'acompte et droits de réservation,

les modalités particulières éventuelles.

Il faut respecter le nombre de personnes spécifié sur la réservation, aucune personne supplémentaire ne sera acceptée.

-4- VOTRE RESERVATION : est « strictement nominative » et ne peut être transmise. Elle ne devient définitive que lorsque votre versement parvient dans le délai indiqué.

-5- LES FRAIS DE DOSSIER : ne sont pas remboursables 10 €.

-6- L'ACOMPTE : correspond à **30 %** du montant total de location

-7- L'ACCUSE DE RECEPTION : du versement confirme : dates, nature de la réservation, réf de l'emplacement.

-8- TOUTES LES ANNULATIONS SE FONT PAR ECRIT :

SANS ASSURANCE ANNULATION :

Avant 30 jours qui précèdent le séjour : acompte retourné, moins les frais de dossier.

Entre 30 jours et la date d'arrivée prévue : acompte perdu et le solde de la location est dû.

AVEC ASSURANCE ANNULATION : cf contrat campez couvert

-9- DELAI D'ARRIVEE : fixé au lendemain avant 16 heures de la date indiquée sur l'accord (sauf information postale ou éventuellement téléphonique, en cas de difficulté de dernière heure).

-10- PAIEMENT DU SEJOUR RESERVE : **nous vous demandons de bien vouloir nous adresser le solde de la location au plus tard 1 mois avant la date de votre arrivée.**

-11- TOUTES LES JOURNEES SONT DUES : aucune remise ne sera consentie pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

-12- ADMISSION DANS UN CAMP ACCUEIL TOURISTIQUE : ne peuvent être admis comme touristes (suivant définition de l'O.M.T.) les S.D.F. , forains, travailleurs en déplacement et toute autre personne dont la caravane ou véhicule constitue le domicile (même temporaire, aucune domiciliation n'étant acceptée).